

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA DOUZE
LE 3 AOÛT 2020**

L'an deux mille vingt, le 3 août 2020 à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de LA DOUZE s'est réuni dans la salle du forum, en session ordinaire, sur convocation en date du 28 juillet 2020 et sous la présidence de Vincent LACOSTE, Maire.

Présents : Messieurs Vincent LACOSTE, Bruno AUTHIAT, Antonio Manuel DE JESUS PEDRO, Jacques GENESTE, Ludovic ROBITEAU. Mesdames Brigitte SABADIN Josiane BONNET, Valentine BARREAU, Marie-Paule COEURDEVEY, Alicia DE OLIVEIRA, Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI, Elodie DURIEUX.

Excusés : M. Jean-François RODE qui a donné procuration à Mme Josiane BONNET.
M. Evan GEVAERT qui a donné procuration à Valentine BARREAU.

Absent : M. Jean-Marc ARCHAMBAUD

Secrétaire : Mme Alicia DE OLIVEIRA

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2020 ; Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020 ; Débat d'orientation budgétaire / projets d'investissements ; Attribution des subventions aux associations ; Vote du budget primitif 2020 ; Autorisation de contracter un emprunt / délégation réalisation des emprunts ; Exercice 2019 : opération d'ordre non budgétaire ; Renégociation des contrats photocopieurs ; Constitution de la commission communale des impôts directs ; Commission locale d'évaluation des transferts de charges : désignation d'un représentant ; Information constitution de la commission électorale ; Convention assurance santé communale ; Lieux de réunions du conseil municipal ; Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2020 (32-2020).

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2020.

Aucune observation n'est apportée.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2020 est adopté, à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020 (33-2020).

M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent apporter des observations au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020

Aucune observation n'est apportée.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020 est adopté, à l'unanimité.

M. le maire propose de modifier l'ordre des délibérations et de laisser la parole à Mme COEURDEVEY pour la renégociation des photocopieurs, ce qui est accepté.

RENEGOCIATION DES CONTRATS PHOTOCOPIEURS (34-2020).

Mme COEURDEVEY expose un projet de renégociation des contrats photocopieurs, avec la société Ariane Bureautique, compte tenu de l'ancienneté du matériel de la mairie et de l'école.

M. Jean-Marc ARCHAMBAUD rejoint la séance.

Il est proposé un remplacement du matériel mairie et école par du matériel de marque CANON dernière génération (donc plus rapide et performant), avec un disque dur pour le copieur mairie, ce qui permettra de faire directement des impressions de documents partir du photocopieur. A l'école, les impressions couleur seront limitées.

Financement : les 18 premières mensualités seront moindres : 539,90 € (au lieu de 569,23 € actuellement), ce qui représente une économie de 56,42 € mensuels (soit 1 015,56 € pour 18 mois). A partir du 18ème mois, la mensualité sera de 596,32 € (soit 27,09 € de plus)
La durée du contrat est de 5 ans et 3 mois au total. Si la proposition est acceptée, le matériel sera livré avant la rentrée scolaire.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE / PROJETS D'INVESTISSEMENTS (35-2020).

M. le Maire intervient : Nous allons passer à la partie Budget de notre conseil municipal. Le budget sera présenté par M. Bruno AUTHIAT. Nous avons quatre années justes. Pour autant, nous nous devons de pouvoir avancer et ne pas prendre de retard. Sur les quatre années à venir nous serons en mesure d'augmenter nos recettes tout en soldant des prêts historiques sur notre commune. Les moments de 2017 et 2019 difficiles s'estompent. Nos fournisseurs sont à jour de règlement et, pour les institutions, le retard est presque rattrapé. Le budget qui va être proposé se veut simple. Vous l'avez tous eu avant ce conseil municipal. D'ores et déjà, nous avons l'ambition de contracter un prêt pour régler diverses échéances d'investissements qui nous ont été imposées. Contracter aussi un prêt pour les renouvellements de matériel ou des réparations de toitures. Les travaux importants de voirie sont également prévus avec l'enjeu de la réparation de notre parc de bornes à incendie et de nos cinq passages à niveaux. Il s'agit de travaux sécuritaires. Le solde des poubelles enterrées également. Le mur de l'école ne sera pas oublié évidemment. Nous ferons tous ces travaux, avec un maximum d'énergie positive. En ce qui concerne les trois prochaines années, hormis l'informatique à l'école publique, nous prévoyons de petits investissements, ce sera le temps donc du montage de gros dossiers environnementaux comme toutes les économies d'énergies que nous pouvons faire sur notre parc de bâtiments publics et qui de fait générera des économies, ce qui permettra d'économiser en section de fonctionnement. D'autres points seront également traités et nombreux sont ceux qui ne nécessiteront pas forcément d'argent.

M. Bruno AUTHIAT, adjoint en charge des finances, présente les principales orientations du budget et les projets d'investissements :

Propositions et solutions

Afin d'obtenir une situation financière saine, il faut se concentrer sur :

- L'étude et l'analyse de chaque grande ligne de dépenses du budget, déceler les anomalies, identifier les postes coûteux qui seront sous surveillance tout au long de l'année pour nous permettre d'anticiper et mettre en place des actions favorables à l'équilibre des comptes (comme traiter le contentieux sur des redevances dues sur la période 2019 / 2020). Des recettes sont ainsi à récupérer pour le périscolaire (cantine et ALSH), pour un montant de 11 000 €.
- Création d'un cahier des charges, afin d'évaluer les besoins et de structurer l'achat de dette. Il regroupe les projets classés par ordre de priorité, ainsi que les devis permettant de chiffrer les dépenses à engager. Il peut être le support d'un courrier de sollicitation adressé à un organisme bancaire, accompagné du dernier compte administratif (CA) et de l'état 1259 (cet état établi par les services fiscaux notifie les bases prévisionnelles des taxes directes locales et les allocations compensatrices).
- Il est nécessaire de générer de nouvelles recettes, comme l'augmentation progressive sur les quatre prochaines années de la taxe foncière, en restant dans la moyenne des taux appliqués dans notre département.

Projets d'investissements :

Envoi d'un dossier de demande d'emprunt de 159 200 € auprès de la Banque des Territoires pour le financement des projets cités :

- Enceinte, cour et sécurisation des entrées de l'école.
- Réfection de la voirie sur certains tronçons dangereux (15 à 20 kms).

- Adressage, signalétique des routes, rues et lieux dits, imposé par la fibre et la distribution du courrier postal.
- Remplacement des gouttières de l'église, suite au vol en 2019.
- Solde des poubelles enterrées.
- Signalétique des passages à niveaux et réhabilitation des bornes incendie.
- Achat de matériels

Avoir un effet rebond sur le budget Fonctionnement en diminuant certaines lignes de dépenses comme l'entretien et les réparations d'outillages ; l'achat d'enrobé ou goudron à froid et en générant des recettes par la récupération de la TVA sur les factures réglées par l'emprunt, et ce, dès 2022.

Les tableaux prévisionnels démontrent que seules les quatre premières années supporteront le paiement de l'ensemble des emprunts. Dès la cinquième année, l'amortissement d'un des prêts en cours s'achève et diminue l'encours d'environ 21000 euros / an.

Ensuite, la situation ne fait que s'améliorer par la redevance perçue sur l'exploitation du champ photovoltaïque et l'extinction des trois autres prêts en 2026 et fin 2027. A partir de 2028, sans autre demande, ce dossier restera la seule charge d'emprunt à amortir.

M. le Maire précise certains projets d'investissements : L'enveloppe globale de ces investissements est de 159 000 €. Ces projets concernent la réfection complète de la clôture de l'école, les noms et numéros de rues, les panneaux de lieux-dits, les matériaux de scellement, car ces travaux seront faits en régie, l'achat de panneaux routiers, notamment de Stop, les bornes à incendie à remettre en état sont au nombre d'une douzaine, le règlement des bornes de collecte des ordures ménagères installées par grand périgieux, le fleurissement de tous les talus de façon à réduire le temps passé à débroussailler, l'achat d'une sono car la sono actuelle est hors d'usage, le renouvellement du matériel d'entretien des espaces verts afin de réduire les factures de réparation de ces matériels. Et une interrogation sur un dossier connu depuis longtemps : un problème de fragilité du talus au stade, accentué par la sécheresse. Ce problème sera à traiter prochainement, avant une chute qui pourrait être imminente.

Il s'agit donc de projets liés à la sécurité ou permettant de faire des économies.

M. AUTHIAT précise les conditions du prêt.

Un prévisionnel sur cinq ans a été demandé. Le dossier se compose de deux contrats, composés de deux lignes de prêts.

Le premier contrat concerne la rénovation de bâtiments éducatifs pour un montant de 55 700 €, qui se décompose en deux lignes de 27 850 € :

-Edu-prêt sur ressources Banque Européenne d'Investissement, taux fixe de 0,43 % sur 15 ans, amortissement constant.

-Edu-prêt à taux révisable sur 25 ans (taux révisable modéré car calculé en référence au taux du livret A, dont le maximum serait de l'ordre de 1,25 %)

Le deuxième contrat concerne les infrastructures et aménagements urbains pour un montant de 103 500 €, qui se décompose en deux lignes :

- PSPL (prêt du secteur public local) sur ressources Banque Européenne d'Investissement, d'un montant de 51 000 €, taux fixe de 0,43 % sur 15 ans, amortissement constant.

- PSL de 52 500 € à taux révisable sur 25 ans.

M, AUTHIAT rappelle les quatre emprunts actuellement en cours : la restauration de la halle, de 2005, qui se termine en 2024, la traverse du bourg, de 2006, qui se termine en 2026, la traverse des Versannes, de 2014, qui se termine en 2028, et le groupe scolaire, de 2016, qui se termine en 2026. Le remboursement de la dette s'élève à : 64 400 € en 2020 ; 66 200 € en 2021 ; 68 000 € en 2023 ; 69 900 € en 2024 ; 49 600 € en 2025. En 2025, le capital amorti de la Banque des territoires sera de 8 054 €. Avec la clôture de l'emprunt de la halle en 2024, les échéances baisseront.

Une étude portant sur des simulations de taux avait été demandée à M. CUISINIER, de la Direction départementale des finances publiques. Avec un prévisionnel, en majorant faiblement et régulièrement les taux des taxes foncières, on récupère des sommes supérieures

aux montants à amortir. La commune ne s'endette pas plus. Cette étude de faisabilité semble cohérente.

Rebond : économies sur le fonctionnement et récupération de TVA.

Par ailleurs, le trésorier a transmis un message disant que la situation s'améliorait.

- Vincent LACOSTE : Nous avons le soutien des instances communautaires sur ce dossier, qui nous ont bien conseillé. Je remercie M, AUTHIAT dont les documents seront à annexer au compte rendu de ce conseil municipal. Il y a beaucoup de sécuritaire dans ce budget, il faut donc avancer. Le budget est présenté sans le prêt dans un premier temps, afin de ne pas brûler les étapes.

Une autre réunion du conseil municipal sera organisée dans peu de temps pour ajouter la partie investissements. Y a-t-il des observations sur cette présentation ?

- Ludovic ROBITEAU : D'une manière générale : premièrement, nous enregistrons vocalement la séance ainsi que la loi nous y autorise, deuxièmement et Elodie s'associe à moi, nous souhaitons que l'ensemble de nos observations soient notées, en intégralité, in extenso, dans le procès-verbal des réunions de l'ensemble des conseils municipaux.

Ma première question concernant ce débat d'orientations budgétaires : quelle est la part de financement propre à la commune dans les projets d'investissements futurs ?

- Vincent LACOSTE : Aujourd'hui on peut rembourser les échéances d'emprunt mais on n'a pas suffisamment d'avance de trésorerie, c'est pour cela que nous demandons un prêt.

- Ludovic ROBITEAU : Donc tous nos projets à LA DOUZE, toutes vos promesses de campagne, tout ce qui a été mis en avant depuis le mois de décembre, sont conditionnés par l'obtention d'un prêt ?

- Vincent LACOSTE : Oui, un prêt que nous obtiendrons. Comme l'a dit Bruno AUTHIAT, nous avons quatre années justes, le temps de solder des emprunts lourds, mais qui étaient nécessaires à l'époque. Nous avons besoin de ce prêt pour les dépenses urgentes, la capacité d'autofinancement est bien de zéro, mais nous aurons une capacité de financement d'ici 3 ou 4 ans.

- Ludovic ROBITEAU : Et avec une capacité d'autofinancement de zéro, à combien de banques avez-vous présenté une demande de prêt ? Actuellement, je ne comprends pas qui pourrait vous suivre. A combien de banques vous avez proposé de vous suivre ?

- Vincent LACOSTE : Actuellement, nous avons demandé à une seule banque, avec l'appui du Grand Périgueux.

- Ludovic ROBITEAU : Celle-ci vous suivrait ? Car le 29 juin dernier, on devait voter l'approbation de cet emprunt. Actuellement on est en train de spéculer sur la possibilité d'un emprunt.

- Vincent LACOSTE : A cette phase, nous ne spéculons pas.

- Ludovic ROBITEAU : Ma dernière observation concernant cet emprunt, nous sommes sur des éléments de sécurité pour cet emprunt et je me demande pourquoi nous n'avons pas anticipé, puisqu'il s'agit d'éléments de sécurité. Je vous rappelle que pour l'école, nous avons une part des fonds depuis 2017.

- Vincent LACOSTE : Nous n'avons pas anticipé car le mandat passé était juste, comme vous le savez. On a fait le maximum, mais aujourd'hui, ce n'est plus possible de faire avec rien. Cet emprunt va permettre de respirer, d'avancer, de faire les travaux. La nécessité d'acheter les panneaux est tombée fin 2018. Le matériel communal, d'une manière générale est très vieux,

- Ludovic ROBITEAU : C'est bien ce que je vous dis, ce n'est pas nouveau. Pourquoi on en arrive à avoir zéro amortissement sur l'ensemble des lignes budgétaires, ce qui veut dire que l'on n'a pas investi depuis des lustres. Comment est-ce possible qu'il n'y ait pas eu d'investissement depuis 6 ans, durant votre mandat, qui a été si pertinent que les gens vous ont réélu.

- Vincent LACOSTE : Merci de le rappeler. La différence entre hier et aujourd'hui est que des agents ont quitté le système, ce qui a permis d'économiser de manière assez importante. De plus, pendant toutes ces années, nous n'avons pas touché à la fiscalité. La proposition de Bruno AUTHIAT était donc de rehausser un peu cette fiscalité locale, mais on sera toujours plus bas, avec les projections faites, que la moyenne départementale

- Ludovic ROBITEAU : Le résultat est qu'aujourd'hui, on ne peut plus investir sans l'aval d'une banque. On est dépendant du bon vouloir d'une banque.

- Vincent LACOSTE : Ce n'est pas une nouveauté, nous avons besoin du système bancaire et quand on connaît le coût de l'argent, c'est dommage de ne pas en profiter,

- Ludovic ROBITEAU : là-dessus, je vous rejoins.

- Vincent LACOSTE : Nous avons passé quatre ans à solder des emprunts qui sont lourds. Nous n'avons pas touché à la fiscalité, sauf une fois, quasiment sans impact. La seule chose a été la titularisation d'un agent à 20h.

- Ludovic ROBITEAU : Je vous parle investissement, vous me répondez fonctionnement, comment voulez-vous que l'on discute ? Vous intitulez cette délibération « débat », il faut que l'on puisse débattre. On ne s'y retrouve pas

- Vincent LACOSTE : La somme de 159 000 € est importante pour LA DOUZE, le précédent gros investissement était de 100 000 € en 2015 et a été absorbé par l'école.

- Ludovic ROBITEAU : Le dernier point que je veux évoquer est celui du taux révisable, alors que l'on sait qu'énormément de communes ont été asphyxiées par des taux révisables depuis la crise des subprimes en 2008, mais nous, nous entrons dans ce phénomène, dans la limite du plafond du livret A, mais le taux peut tout aussi bien augmenter Le 1,25 % est une perspective très optimiste. A 10 ou 15 ans, vous ne pouvez pas prédire son taux. Il y a 25 ans, on était très loin du 0,75 %,

- Vincent LACOSTE : Il est de 0,50 % aujourd'hui et il y a une part de négociation possible et comme tous les prêts, il peut être renégocié.

- Elodie DURIEUX : Au sujet de la toiture de la cantine de Versannes, il était question que ce soit l'école qui la refasse. Pourquoi c'est la commune maintenant ?

- Vincent LACOSTE : C'est un bâtiment public. L'école des Versannes a aménagé l'intérieur de la cantine et, ce n'est pas tout à fait exact, ce n'est pas la cantine, mais le local à côté, ancien local Télécom. Il est donc normal que ce soit la commune qui le rende propre.

- Elodie DURIEUX : Ces travaux concernent donc ce que vous avez appelé travaux rénovation bâtiment école à 55 000 € ?

- Vincent LACOSTE : Oui, c'est bien sur ce projet.

- Elodie DURIEUX : J'ai aussi une question concernant la rénovation de la clôture pour laquelle la commune a reçu une subvention de 23 000 €. C'était pour 60 000 € HT de travaux.

- Vincent LACOSTE : Nous avons une dernière estimation de 49 890€ HT, cette somme ne bougera pas, mais chaque ligne d'investissement sera ré-approuvée, quel que soit le montant. On est donc bien à 60 000 € TTC

- Elodie DURIEUX : Mais la subvention a été accordée sur 60 000€ HT, il faudra donc en rendre une partie ? Le montant est adapté normalement.

- Vincent LACOSTE : Non ce montant ne bougera pas. Cette subvention est acquise.

- Elodie DURIEUX : Il faudra me donner des tuyaux alors. 100% des investissements sont de l'emprunt, par contre, je ne vous ai jamais entendu parler de subventions. On peut demander de la DETR. Pour les routes, on peut aller chercher des amendes de police. J'ai imprimé les informations sur le site du Grand Périgueux concernant le fonds de mandat attribué aux communes.

- Vincent LACOSTE : Sur les dossiers présentés on utilisera un peu de fonds de mandat, à hauteur de 15 à 20 000 €. On en gardera pour le mur qui menace de tomber, et par sécurité, pour le reste du mandat. On demandera une subvention amendes de police.

- Elodie DURIEUX : Il y aura donc bien une démarche d'aller chercher des subventions pour minimiser l'emprunt.

Le débat d'orientation budgétaire et les projets d'investissements sont adoptés, à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (36-2020).

M. le Maire précise que les montants n'ont pas été modifiés par rapport à l'année dernière. M. Bruno AUTHIAT et Mme Josiane BONNET ne prendront pas part au vote qui concerne l'association avec laquelle ils sont en lien.

Mme Josiane BONNET présente les subventions proposées :

- **APE / Les Petits Ladouzois** dont l'objet est l'organisation de sorties et manifestations au bénéfice des élèves. Le montant de la subvention est fixé à 975 €.
- **Club Football** dont l'objet est de promouvoir la pratique sportive du football. Le montant de la subvention est fixé à 1 350 €.
- **Fils de couleurs** dont l'objet est de proposer des activités de broderie traditionnelle et de tricot et de réaliser des ouvrages et des échanges d'idées. Le montant de la subvention est fixé à 75 €.
- **Club de pétanque** dont l'objet est de promouvoir la pratique de la pétanque. Le montant de la subvention est fixé à 450 €.
- **En avant la marche** dont l'objet est d'organiser des randonnées pédestres. Le montant de la subvention est fixé à 115 €.
- **Club des retraités** dont l'objet est d'organiser des activités, sorties culturelles ou festives, voyages, repas dansant et rencontres amicales bimensuelles dans les locaux du club. Le montant de la subvention est fixé à 190 €.
- **Anciens combattants 1939-45 et CATM**, dont l'objet est de contribuer au devoir de mémoire des anciens combattants. Le montant de la subvention est fixé à 75 € pour chacune des associations.
- **Fanfare de ROUFFIGNAC** dont l'objet est l'apprentissage de la musique et l'animation musicale des manifestations et cérémonies locales. Le montant de la subvention est fixé à 150 €.
- **Lutte contre le cancer** dont l'objet est d'aider les victimes du cancer et de soutenir la recherche. Le montant de la subvention est fixé à 150 €.
- **Gabrielle un ange avec 2 L** dont l'objet est de collecter des dons pour financer le traitement coûteux d'une enfant souffrant d'une maladie rare et handicapante. Le montant de la subvention est fixé à 75 €.
- **L'IMR (institut des Musiques Rock)** dont l'objet est de promouvoir la musique et son apprentissage. Le montant de la subvention est fixé à 500 €.
- **MAM Raconte une histoire** Le montant de la subvention est fixé à 500 €.
- **La Vie d'Ange** dont l'objet est de promouvoir les liens sociaux et intergénérationnels. Le montant de la subvention est fixé à 50 €.
- **Art'Soul** dont l'objet est de promouvoir l'échange culturel. Le montant de la subvention est fixé à 150 €.
- **Corres du Portugal** dont l'objet est de promouvoir la culture portugaise. Le montant de la subvention est fixé à 150 €.

M. le Maire précise : Ce n'est pas de l'argent directement, mais la municipalité aide en donnant la possibilité aux associations de faire des photocopies ou en proposant le prêt gratuit de la salle du

Forum. La commune aide aussi avec les agents, qui par exemple, installent les barrières et les tables.

- Elodie DURIEUX : J'ai une remarque concernant l'IMR.. On cherche à faire des économies, on ne va pas se leurrer, or, la chapelle a été refaite par la collectivité.

- Vincent LACOSTE : Les travaux de la chapelle ont été faits avec le strict minimum.

- Elodie DURIEUX : Oui, mais ces travaux ont été faits par la commune. On paye tous les fluides : chauffage, eau, électricité, et en plus on leur accorde une subvention de 500 €, pour combien d'enfants ?

- Vincent LACOSTE : Une soixantaine.

- Elodie DURIEUX : Donc, si je rapporte à 18 € de la demi-heure

- Vincent LACOSTE : Avec des professeurs professionnels.

- Elodie DURIEUX : Bien sûr, c'est très bien d'avoir cette école à LA DOUZE, mais la commune paye tout : le bâtiment, les fluides.

- Vincent LACOSTE : A l'inverse, il y a des participations de l'IMR, pour des soirées, pour les enfants à l'école.

- Elodie DURIEUX : Pour les enfants de l'école, il n'y a absolument pas d'interventions.

- Vincent LACOSTE : Il y a eu un accord pour donner 500 € sur 3 ans.

- Elodie DURIEUX : Donc après les trois ans, cet accord peut être revu ?

- Vincent LACOSTE : Oui, on pourra le revoir et vous remarquerez que l'école associative n'a même pas 50 € pour la forme.

-Ludovic ROBITEAU : La vie d'Ange et l'école associative des Versannes sont des choses différentes. On nous a bien fait la morale, ce ne sont pas les mêmes institutions. Ce sont deux choses bien différentes, ne faites pas d'amalgame.

- Vincent LACOSTE : L'école des Versannes est la seule association qui n'a pas de subvention de la commune.

- Elodie DURIEUX : Elle a un bâtiment et les fluides payés par la commune. Elle n'a pas rien , c'est quand même énorme.

- Vincent LACOSTE : Les autres associations aussi.

- Elodie DURIEUX : Aujourd'hui on cherche des économies partout, il y a des idées à aller chercher.

- Vincent LACOSTE : Alors, si on rabote, on fait pareil pour tout le monde.

- Ludovic ROBITEAU : On rabote pour tout le monde, on est d'accord, dans l'intérêt de la commune et de tous les ladouzois.

-. Elodie DURIEUX : On va les trouver les économies.

- Vincent LACOSTE : Le montant total cumulé des subventions est de 5 700 €. Beaucoup d'associations participent à la vie de la commune, des commerçants, de tous.

- Jean Marc ARCHAMBAUD : Je pense qu'il y a plus d'économies à faire sur l'électricité, l'eau. 20 % sur 5 000 € c'est déjà 1 000 €.

- Ludovic ROBITEAU : Moi je propose 20 % aussi sur le salaire des élus. On rabote pour tout le monde car on est dans une situation de crise.

- Vincent LACOSTE : En 2017 on avait baissé les subventions.

- Ludovic ROBITEAU : Les associations participaient moins à la vie locale alors ? Vous essayez de me piéger en disant que je propose de raboter, mais vous l'avez déjà proposé et fait voter.

- Vincent LACOSTE : On fait ne le refera pas. Aujourd'hui c'est une proposition, vous êtes libres de l'accepter ou pas. Vous êtes pour ou pas ?

-Ludovic ROBITEAU : Je ne suis pas contre les subventions, je vous faisais une proposition.

L'attribution des subventions aux associations est adoptée, à l'unanimité.

Mme Marie-Paule COEURDEVEY quitte la séance et donne procuration à Mme Brigitte SABADIN.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (37-2020).

M. AUTHIAT présente la proposition de budget 2020.

Synthèse et contexte

Le budget primitif normalement voté avant le 15 avril est un acte obligatoire du cycle annuel de la collectivité.

Exceptionnellement, ce budget primitif est à la fois un bilan comptable des 6 mois passés et un bilan prévisionnel sur les 6 mois à venir pour boucler l'année 2020 un peu particulière. Les chiffres et résultats tiennent compte à la fois des dépenses réglées et recettes perçues sur le premier semestre, celles estimées par rapport à l'historique des mouvements sur les années précédentes et la collecte de nouvelles recettes (taxe foncière, redevances diverses...), sans compter la demande de prêt de 159 200 euros.

Il est composé de deux parties :

- La section fonctionnement

Ensemble de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

- La section Investissement

Présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la Collectivité, les subventions et l'emprunt.

Cette section a pour vocation de modifier ou enrichir le patrimoine de la Collectivité.

A ce jour, la commune supporte quatre emprunts dont les plus anciens datent de 2005 et 2006, contractés pour des travaux de rénovation importants dont les remboursements se termineront en 2024 pour le plus important, 2026 et 2028 pour les trois autres.

En section de fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à 912 249 €, dont : charges à caractère général : 196 059 €, charges de personnel et frais assimilés : 492 150 €, atténuation de produits : 46 481 €, charges de gestion courante : 72 146 €, charges financières 12 882 €. Le virement à la section d'investissement est de 98 331 €.

Les recettes de fonctionnement sont constituées : des produits des services et ventes (115 300 €), des dotations et participations (202 616 €) et des impôts et taxes (568 550 €), des produits de gestion courante (11 100 €) et des produits exceptionnels divers (14 570 €).

Page 15, chapitre 011 : charges à caractère général. Ce chiffre tient compte de rattrapages sur des factures N-1 rattrapage notamment sur l'électricité et l'urbanisme.

- Elodie DURIEUX : Il y avait beaucoup de rattrapage ?

- Bruno AUTHIAT : Une facture de 2019, d'un montant de 9 000 €.

- Elodie DURIEUX : 9 000 € ? Il y a un souci alors avec ce qui est prévu. J'ai le CA de l'année dernière sous les yeux, il y avait 27 300 € de réalisés avec un retard de 9 000 €, donc le calcul donne 38 000 € et cette année vous prévoyez 31 000 € alors que c'est 38 000 € plus le retard à rattraper, moi je suis plus à 47 000 €.

- Bruno AUTHIAT : Il y a l'effet COVID et donc moins de dépenses. Un autre article où l'on rattrape, c'est sur l'urbanisme où on inscrit 2017 et 2018.

- Elodie DURIEUX : Donc il manque 2019 et 2020. Il manque 2 années en fait. En 2020 on paye 2017 et 2018.

- Vincent Lacoste : L'année 2020 n'est pas terminée et on a toujours une année de retard.

- Elodie DURIEUX : L'année 2020 doit être prévue.

- Vincent LACOSTE : C'est décalé à chaque fois.

- Elodie DURIEUX : Pourquoi c'est décalé ? Je ne comprends pas.

- Bruno AUTHIAT : Les frais de personnel baissent. On passe de 549 900 € à 492 150 €. On baisse de 57 000 €. C'est l'incidence du départ de deux agents et l'effet Covid. Le chiffre est constant pour l'atténuation des produits. Autres charges de gestion courante, on passe de 41 897 € à 72 481 €, du fait en partie à l'évolution des indemnités des élus et des subventions aux associations. Dépenses de gestion des services : on passe de 843 595 € à 806 835 €. Soit une baisse de près de 37 000 €.

- Elodie DURIEUX : Ce n'est pas contre vous, M. AUTHIAT, mais vous parlez d'une baisse alors qu'on a du retard sur deux lignes. J'ai remarqué plusieurs choses dans les dépenses : l'article 60622, le carburant baisse de 40%, par rapport au réalisé de l'année dernière. A t-on vendu des véhicules ou prévoit-on de faire moins ? Le combustible aussi, on a perdu 50 % alors qu'on a les mêmes bâtiments à chauffer. Je pense que, comme l'électricité, là aussi, il va manquer de l'argent.

- Vincent LACOSTE : Il y a une période de plus de deux mois sans travail du fait du Covid et il sera toujours possible de faire une délibération modificative budgétaire.

- Elodie DURIEUX : Oui, mais ces conséquences devraient se retrouver partout, or, ce n'est pas le cas. Je ne fais pas que des observations négatives, par exemple, il faut retirer la ligne de l'indemnité au percepteur. Le versement n'est plus effectué par la collectivité, mais, depuis le 1er janvier de cette année, cette indemnité est versée par l'Etat et enlevée de la DGF. J'ai fait des comparaisons avec les précédents CA, j'aimerais comprendre. Pour moi ce budget n'est pas sincère, je l'ai remarqué pour l'électricité, le combustible par exemple, mais aussi pour les participations obligatoires. Si je prends l'instruction des documents d'urbanisme, il manque encore deux années, le CDAS à l'article 6458, on n'a pas payé depuis 2018, il en manque trois, on en prévoit qu'une. L'ATD au 6548, on n'a pas payé en 2019 : il en manque deux années et on n'en prévoit qu'une.

- Vincent LACOSTE : Je rappelle qu'on a une année de décalage.

- Elodie DURIEUX : Mais pourquoi à LA DOUZE on aurait une année de décalage ? On a assez pris dans la tête que tout allait bien dans la commune, mais je constate. Ensuite, au 6558 : l'éclairage public et la participation au gymnase, une contribution n'est pas payée depuis 2018, l'autre depuis 2019. Donc sur 20 000 € que l'on doit, on inscrit 8 900 €. Il manque encore 11 000 €.

- Vincent LACOSTE : On va y arriver, nos partenaires sont informés.

- Ludovic ROBITEAU : Ce qui n'est pas sincère, c'est votre première introduction : on a fini avec les fournisseurs, on ne doit plus rien et on va régler les problèmes avec les institutions. Mais quand j'écoute Elodie, je suis atterré. La ligne de trésorerie de 73 000 €, on n'y est pas.

- Elodie DURIEUX : J'ai une autre remarque, c'est la ligne du CCAS, au 67441. Depuis 2016, on ne la verse pas, elle est votée mais non versée

- Vincent LACOSTE : On ne la consomme pas. Quasiment rien n'a été consommé sur l'ensemble du mandat. Nous avons des solutions alternatives à l'argent.

- Elodie DURIEUX : Mais il y a des personnes qui en auraient besoin sur la commune, vous l'aviez dit. Je suis choquée que les 1 000 € ne soient pas versés au CCAS pour les personnes en difficulté, alors que l'enveloppe des élus a pris 20 000 €. Vous le votez, pourquoi vous ne le versez pas, depuis 2016 ? J'accumule 31 000 € de participations obligatoires, qu'on ne me dise pas que c'est sincère au niveau des dépenses, et encore ce n'est que ce que j'arrive à lire au travers des CA et du BP. Cette situation me gêne

- Vincent LACOSTE : On ne peut pas tout régler d'un seul coup. Il n'y a rien de caché, il y a eu deux années difficiles.

- Elodie DURIEUX : Je totalise 130 000 € d'investissements : l'école, les bornes, plus 61 000 € de contributions obligatoires et vous nous demandez d'accepter un emprunt de plus de 160 000 € ; Et sans oublier la ligne de trésorerie de 73 000 € que l'on est incapables de rembourser. C'est lourd .

- Vincent LACOSTE : J'entends que se soit lourd, mais nous ne sommes pas des magiciens et ces travaux doivent être réalisés sans attendre car ils relèvent de la sécurité. Ils seront réalisés grâce au prêt que vous avez accepté tout à l'heure, ne le remettez pas en cause.

- Elodie DURIEUX : Je n'ai pas accepté ce prêt car il n'est pas encore accordé.

- Ludovic ROBITEAU : On a accepté le débat et les orientations des projets. On n'a jamais accepté le prêt, qui reviendra en conseil

- Elodie DURIEUX : Je m'adresse aux élus. Cela ne vous pose pas problème de constater un tel retard et d'acquiescer alors que, il y a quelques mois on nous a beaucoup reproché de mentir sur ces retards de paiement ? Aujourd'hui, vous avez au moins l'honnêteté de le dire et je vous en remercie. Vous avez par exemple accepté d'augmenter les indemnités d'élus en étant conscients de cette situation. Je ne sais pas si vous, treize autres, étiez au courant ?

- Vincent LACOSTE : On était tous au courant de tout, depuis le début.

- Elodie DURIEUX : Vous étiez tous au courant des 200 000 € de retard de paiement ?

- Vincent LACOSTE : On était tous au courant de tout. Mais il y a entre 25 000 € et 28 000 € de retard pour les contributions et concernant la ligne de trésorerie, il y a peu de communes qui n'en ont pas.

- Elodie DURIEUX : A PLAZAC, il n'y en a pas, mais il faut arrêter de prendre les autres communes comme exemple.

- Vincent LACOSTE : A PLAZAC, il y a une école ?

- Elodie DURIEUX : Oui et la commune paie 130 500 €.

- Vincent LACOSTE : Pouvez-vous dire publiquement les taux des taxes à PLAZAC ?
- Elodie DURIEUX : Mais je ne vois pas le rapport. On est à LA DOUZE.
- Ludovic ROBITEAU : Il y a des services à PLAZAC.
- Vincent LACOSTE : Lesquels ?
- Elodie DURIEUX : Un espace communal avec un médecin, des infirmières, un kiné. Une bibliothèque, une agence postale. Mais aussi une épicerie et une boulangerie, où on se sert. Mais, là, je suis à LA DOUZE.
- Vincent LACOSTE : Vous avez des taux de fiscalité très hauts.
- Elodie DURIEUX : Dans ce cas pourquoi vous n'avez pas augmenté les taux, progressivement, depuis six ans ?
- Vincent LACOSTE : On n'a simplement pas voulu lors du dernier mandat augmenter la fiscalité.
- Elodie DURIEUX : Et donc nous, élus, aujourd'hui, on doit trinquer ? Car nous sommes le conseil qui a voté l'augmentation des taux.
- Vincent LACOSTE : Libre à vous de l'assumer ou pas.
- Elodie DURIEUX : Il est clair que je n'assume pas. Comme voter le 3 août alors que la date limite de vote était le 31 juillet.
- Vincent LACOSTE : On n'a pas pu le faire semaine dernière, pour une question d'agenda.
- Elodie DURIEUX : Ce n'est pas respecter les règles. Vous n'allez pas me dire que vous attendiez des réponses, l'emprunt n'est toujours pas accordé.
- Ludovic ROBITEAU : Et c'est l'intérêt de LA DOUZE. C'est une année de fonctionnement, de projets et d'investissements et vous avez mieux à faire que de passer une heure dessus ?
- Vincent LACOSTE : La semaine dernière ce n'était vraiment pas possible.
- . Ludovic ROBITEAU : Sérieusement, est-il sincère de diviser d'un quart le combustible ? Certes il y a eu 2 mois en moins, mais ce n'était pas en hiver et ça ne représente pas le quart d'une année, et encore, il faut bien chauffer un minimum.
- Vincent LACOSTE : Si nécessaire, il y aura une délibération modificative en septembre ou octobre, il n'y a rien d'anormal à cette situation.
- . Ludovic ROBITEAU : Vous êtes en train de nous dire qu'il n'y a rien d'anormal à avaler une couleuvre pour présenter un budget à peu près en équilibre maintenant ?
- Vincent LACOSTE : Si vous voulez, M. ROBITEAU. Passons aux recettes.
- Bruno AUTHIAT : Le chapitre 70 : produits de services, domaines et ventes diverses, on passe de 151 520 € à 115 300 €, la baisse provient des produits des services scolaires et périscolaires.
- Elodie DURIEUX : Vous parliez tout à l'heure d'un retard de 11 000 €, c'est énorme, c'est depuis quand ?
- Vincent LACOSTE : Depuis 2019 et c'est la première fois que ça nous arrive.
- Elodie DURIEUX : Le CCAS pourrait alors aider les familles à payer la cantine ?
- -Ludovic ROBITEAU : Mais vous allez peut-être trouver une solution pour ne pas mettre d'argent.
- Bruno AUTHIAT : Chapitre 73, impôts et taxes, pour mémoire au budget primitif 2019 : 527 523 €, notre proposition : 568 550 €. Il y a l'incidence des taxes foncières. Chapitre 74, dotations et participations : pour mémoire 225 633 €, notre proposition : 202 616 €. Il y a

moins de dotations. Chapitre 75, autres produits de gestion courante : pour mémoire 17 100 €, notre proposition : 11 100 €. Il y a une baisse des locations. Donc, total des recettes réelles : pour mémoire 962 835 €, en 2020 : 897 566 €.

- Vincent LACOSTE : Pour information, il est bien de le mentionner, on a eu moins de dotations. Moins 54 000 € par rapport au mandat passé

- Elodie DURIEUX : Je suis pénible, mais l'année dernière vous aviez prévu 962 000 € de recettes, elles ont été réalisées pour un montant de 887 000 €. Pour moi, ce n'était pas sincère, cela signifie qu'il y avait 75 000 € de surplus de recettes.

- Vincent LACOSTE : Oui l'objectif n'est pas atteint car les dotations baissent encore

- Elodie DURIEUX : Ce n'est pas une histoire de dotations, les recettes étaient surestimées.

- Vincent LACOSTE : Oui mais les recettes et dépenses sont justes

- Elodie DURIEUX : Pour moi, ce n'est pas sincère, mais si les recettes et les dépenses sont justes, ça me fait peur.

- Vincent LACOSTE : Nous allons passer à la section investissement, pour laquelle vous avez une synthèse sous les yeux. Je rappelle que le prêt n'est pas inscrit car il fera l'objet d'une délibération modificative.

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 134 927 €. Les dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts (54 945 €), des travaux SIAEP (6 570 €), une participation Amelia (1 041 €), l'amortissement des subventions (7113 €), le résultat reporté est de - 65 258 €). Les recettes proviennent de l'affectation (33 277 €), le FCTVA s'élève à 1 319 €. Le montant des taxes d'aménagement est de 2 000 €. Le montant du virement de la section de fonctionnement s'élève à 98 331 €.

Le conseil municipal procède au vote du budget primitif 2020 :

Votes pour : Messieurs Vincent LACOSTE, Bruno AUTHIAT, Jacques GENESTE, Antonio Manuel DE JESUS PEDRO, Jean-Marc ARCHAMBAUD, Evan GEVAERT (procuration), Jean-François RODE (procuration). Mesdames Josiane BONNET, Valentine BARREAU, Marie-Paule COEURDEVEY (procuration), Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI, Alicia DE OLIVEIRA Brigitte SABADIN.

Votes contre : M. Ludovic ROBITEAU et Mme Elodie DURIEUX

Le budget primitif est adopté par le conseil municipal.

DELEGATION REALISATION DES EMPRUNTS (38-2020).

M. le maire propose que le conseil municipal donne délégation à M. Bruno AUTHIAT pour contracter les emprunts nécessaires au financement des investissements qui seront inscrits au budget. Ces sommes feront l'objet d'une délibération spécifique du conseil municipal.

Proposition de délibération :

La décision de recourir à l'emprunt relève de la compétence de l'assemblée délibérante. Cette règle résulte pour les communes de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). Ainsi, l'assemblée décide du recours à l'emprunt, de son affectation, et des conditions financières essentielles du contrat d'emprunt : montant du capital emprunté, type d'emprunt, durée, conditions de taux d'intérêt, modalités d'amortissement, conditions de remboursement normal et anticipé. Ces conditions essentielles s'imposent à l'exécutif local pour la signature du contrat d'emprunt. La circulaire NOR/LBL/B/03/10032/C du 4 avril 2003 relative au « Régime des délégations de compétences en matière d'emprunt, de trésorerie et d'instruments financiers » précise les principales règles en vigueur en matière de délégations de compétences pour ce qui concerne les emprunts.

Afin d'optimiser la gestion financière de la commune de LA DOUZE et de gagner en réactivité, il semble opportun de déléguer à l'adjoint délégué aux finances, M. Bruno AUTHIAT, les compétences de l'assemblée délibérante en matière d'emprunts.

Le conseil municipal décide de donner délégation à M. Bruno AUTHIAT en matière d'emprunt, pendant toute la durée du mandat, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-après définies :

- Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites au budget, M. Bruno AUTHIAT reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme (pour un montant maximum de 200 000 €). Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité de recourir à des emprunts obligataires, des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la possibilité de procéder à un différé d'amortissement, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

- M. Bruno AUTHIAT pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

- Dans le cadre des crédits inscrits, M. Bruno AUTHIAT pourra procéder à des réaménagements de dette : renégociation, remboursement anticipé avec ou sans la souscription d'un nouvel emprunt.

M. le Maire précise que M. AUTHIAT peut travailler librement sur ce dossier mais tout sera validé en conseil municipal.

Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 2122-23 du C.G.C.T.

En matière de lignes de trésorerie : pour la gestion des lignes de trésorerie, la compétence relève exclusivement de l'organe délibérant. Les exécutifs locaux sont limités à une compétence d'exécution des décisions prises par l'assemblée délibérante. Dans la mesure où la gestion d'une ligne de trésorerie nécessite une certaine souplesse d'utilisation, il ressort de la circulaire NOR/INT/B/89/00071/C du 22 février 1989 que l'exécutif a la charge de toutes les opérations de gestion de la ligne de trésorerie, telles que la décision de mobiliser effectivement la ligne de trésorerie, celle de rembourser les fonds tirés et d'effectuer des tirages infra annuels. En revanche, toute conclusion ou reconduction d'un contrat avec un organisme bancaire portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie nécessite une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, acceptant les clauses du projet de contrat et autorisant l'ordonnateur à le signer.

Aussi, il est décidé d'autoriser M. Bruno AUTHIAT, pour la durée du mandat à réaliser les opérations d'exécution des lignes de trésorerie contractées après délibérations spécifiques de l'assemblée délibérante, dans les limites des conditions contractuelles de ces mêmes lignes de trésorerie

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la délégation à M. AUTHIAT, pour réaliser les emprunts.

EXERCICE 2019 : OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE (39-2020).

Sur l'exercice 2019, des amortissements au compte 28041642 (titre 115/2019) ont été comptabilisés. Or, cela n'était pas nécessaire car la subvention versée au compte 2041642 était déjà amortie (titre 77/2015).

Cette opération a donc impacté positivement le résultat de la section d'investissement 2019, réduisant le déficit de la section de 20 420,00 €.

Pour corriger cette erreur sur un exercice clos et donc ramener le compte 28041642 au solde qui devrait être le sien (102 100,00 €) la réglementation autorise le comptable à passer une Opération d'Ordre Non Budgétaire (OONB) entre le compte à corriger et le compte 1068.

Pour cela une délibération doit autoriser le comptable à passer cette OONB impactant le compte 1068 (crédit 1068 : 20 420,00 € - débit 28041642 : 20 420,00 €).

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (40-2020).

Mme Brigitte SABADIN présente la proposition de liste des membres de la CCID.

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que, dans chaque commune, est instituée une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Ces commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune. A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts

Il est proposé au conseil municipal de présenter la liste suivante :

Mme Françoise ARCHAMBAUD, M. Raoul BARBOSA MONTEIRO, M. Bernard BRETEL, Mme Francine BORDESSOULLES, Mme Véronique BOUTY, M. Bernard COUSTOU, M. Francis CHARRIERE, Mme Monique DELPLACE-ROSAY, Mme Elodie DURIEUX, M. Jean-Michel DUTEIL, M. Freddy GEVAERT, M. Jean-Jacques GILLOT, Mme Gaëlle LE HENNAFF, M. Mathieu LAZON, M. Maurice LIMOUZY, Mme Annette MONDHER, M. Roland MOREL, M. Filipe MACEDO MONTEIRO, M. Jean-Louis OLIVIER, M. Jérôme PASQUET, Mme Laëtitia ROSAY, M. Jean-François ROUMANIE, M. Thierry SIMON, Mme Josiane URVAL.

M. le Maire précise que ces vingt-quatre personnes ont été préalablement choisies, sans son intervention, par Mme SABADIN. Parmi ces vingt-quatre noms, douze seront retenus par le directeur départemental des finances publiques. Cependant, pour information, en 2014, la direction des finances publiques avait maintenu des membres déjà en place

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT (41-2020).

Considérant l'intégration de la commune de LA DOUZE à la Communauté d'Agglomération du GRAND PERIGUEUX, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

M. le Maire propose de désigner M. Bruno AUTHIAT représentant de la commune auprès de la CLECT.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

INFORMATION CONSTITUTION DE LA COMMISSION ELECTORALE.

Mme Alicia DE OLIVEIRA expose ce qui suit :

Suite au renouvellement des conseils municipaux, la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée dans chaque commune, conformément à l'article R.7 du code électoral.

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Dans les communes de 1000 habitants et plus : Si deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement la commission est composée : de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ; de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.. La commission se réunit au moins une fois par an et, obligatoirement entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin.

Selon l'ordre du tableau les élus membre de la commission électorale sont :

Liste 1 :

Titulaires : Mme Marie-Paule COEURDEVEY, Mme Marie-Dominique WETTERWALD PECORINI, M. Jacques GENESTE.

Suppléants : M. Jean-Marc ARCHAMBAUD, M. Antonio Manuel DE JESUS PEDRO, M. Jean-François RODE.

Liste 2 :

Titulaires : M. Ludovic ROBITEAU, Mme Elodie DURIEUX.

Le conseil municipal prend acte de cette information sur la constitution de la commission électorale.

CONVENTION ASSURANCE SANTE COMMUNALE (42-2020).

Mme Brigitte SABADIN présente le projet de convention avec AXA Assurances.

AXA Assurances, qui a développé des contrats d'assurance complémentaire santé, souhaite renouveler une opération promotionnelle concernant ces contrats d'assurance en développant un partenariat avec la commune.

Afin de réaliser cette opération promotionnelle, appelée « Assurance santé pour votre commune », il est proposé de cosigner une convention de partenariat AXA et la commune.

La commune s'engage à informer les habitants de la tenue d'une réunion publique organisée par AXA, concernant la possibilité de souscrire une assurance complémentaire santé à un tarif négocié, sans questionnaire de santé ni de limite d'âge. La réunion d'information publique, et les permanences, se dérouleront dans une salle mise à disposition par la commune. La convention, est conclue pour une durée d'un an.

M. le Maire précise que cette proposition d'assurance santé avait été mise en place en 2017. Cette assurance permet de réduire de 30% le montant de l'assurance et s'adresse aux personnes qui, de fait, n'ont pas de complémentaire santé, comme les travailleurs indépendants. C'est un plus pour la commune

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

LIEUX DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (43-2020).

Le lieu de réunion du conseil municipal est défini, depuis la loi du 20 décembre 2007, comme étant la mairie de la commune. La règle est ainsi arrêtée dans le cadre de l'article L.2121-7 du CGCT.

Deux aménagements à ce principe sont toutefois envisageables, l'un concernant le changement définitif du lieu de réunion du conseil, l'autre permettant d'envisager des dérogations à titre exceptionnel.

D'une part, le changement définitif de lieu résulte des dispositions du CGCT qui précise, en son article L.2121-7, que le conseil municipal « peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu » sous plusieurs conditions cumulatives.

Le texte prévoit ainsi que cet autre lieu soit nécessairement situé sur le territoire de la commune et qu'il ne contrevienne pas au principe de neutralité. Il énonce également deux conditions relatives à l'accessibilité et la sécurité des lieux, ainsi qu'à la nécessité de pouvoir assurer la publicité des séances.

D'autre part, la jurisprudence a également reconnu la possibilité de déroger à la tenue du conseil municipal en mairie à titre exceptionnel. Pour ce faire, il est nécessaire que soit invoqué un motif justifié par des circonstances exceptionnelles.

Aussi, M. le Maire propose au conseil municipal, compte tenu du contexte sanitaire lié à la crise Covid, d'officialiser la salle du Forum, et la salle du conseil municipal de la mairie, comme lieux de réunion du conseil municipal. Il précise que, en cas de litige sur une délibération, mieux vaut que la salle de réunion du Forum soit officialisée.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES.

- Vincent LACOSTE : Je vous informe que M. RODE va solliciter tout le monde pour créer le règlement intérieur du conseil municipal. Il y aura la question, M. ROBITEAU et Mme DURIEUX, de savoir si vous êtes des élus de l'opposition ou pas. Il faudra y réfléchir, il peut y avoir une incidence sur le temps de parole. Elodie, vous m'aviez posé une question, lors du dernier conseil, concernant les fluides de l'école des Versannes. Il s'agissait en fait d'une coquille.

- Ludovic ROBITEAU : Je n'ai pas eu de réponse sur la commission enfance / jeunesse, pour laquelle j'ai été convoqué au dernier moment. Vous vous étiez engagé pour que, lors du conseil municipal suivant, une réponse soit apportée au sujet des travaux de l'école. Or, rien n'est fait, tout est conditionné par l'emprunt ?

- Vincent Lacoste : Nous n'allons pas recommencer le débat de tout à l'heure. Valentine BARREAU va prendre attache de la directrice de l'école afin de mettre en place ce qui a été dit lors du dernier conseil d'école, et, dès lors que nous aurons une réponse officielle grâce au travail de Bruno AUTHIAT, nous commencerons les travaux de cette clôture.

- Ludovic ROBITEAU : Et la deuxième partie de ma question : si nous n'obtenons pas cet emprunt ?

- Vincent LACOSTE : Nous obtiendrons cet emprunt.

- Ludovic ROBITEAU : Ce n'est pas en invoquant un emprunt qu'on l'obtient. C'est en présentant un budget sincère et avec un minimum de capacité d'autofinancement

- Vincent LACOSTE : Il n'est pas question de refaire, en questions diverses, le débat budgétaire. Il y a d'autres possibilités, si, vraiment, nous n'obtenons pas ce prêt.

- Ludovic ROBITEAU : Peut-on avoir ces possibilités ?

- Vincent LACOSTE : Pas ce soir.

- Ludovic ROBITEAU : Mais vous êtes engagé, devant la commission, à me donner une réponse.

- Vincent LACOSTE : De toute façon, nous aurons ce prêt.

- Elodie DURIEUX : On nous demande où en est le projet des noms des rues ?

- Vincent LACOSTE : Il ne reste qu'à poser les panneaux, avec les noms des lieux-dits. Les noms sont entérinés, il n'y aura pas de modification, même si cela ne convient pas à votre liste. Je rappelle que des personnes de votre liste ont validé ces noms de rue.

- Ludovic ROBITEAU : Vous pouvez donc les diffuser. Par exemple, je ne connais pas la nouvelle adresse où j'habite.

- Elodie DURIEUX : Où en est la procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ?
- Vincent LACOSTE : Le recours que nous avons déposé n'a pas abouti, et, chaque année, une nouvelle demande est déposée, cette année encore. Malheureusement la procédure est longue et l'aboutissement incertain.
- Elodie DURIEUX : On nous a demandé si les scolaires peuvent utiliser le gymnase de SAINT PIERRE.
- Vincent LACOSTE : Il s'agit d'une question liée au scolaire, ce sont les directrices des différentes écoles qui s'en occupent et qui s'accordent entre elles pour les créneaux. A ce sujet, l'élection des délégués du comité de gestion du gymnase communautaire sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Les enfants iront en bus, la dépense est prévue au budget.
- Elodie DURIEUX : Est-ce que vous prévoyez de permettre aux enfants de retourner à la piscine ?
- Vincent LACOSTE : Les enfants ne seront pas empêchés d'aller à la piscine. Au contraire, nous soutenons cette initiative.
- Elodie DURIEUX : Concernant la constitution du CCAS, avez-vous envoyé les demandes aux associations ?
- Vincent LACOSTE : Pas encore, nous sommes en retard.
- Elodie DURIEUX : Lors d'une sortie au lac de neuf font, il a été demandé aux parents de donner des gourdes d'eau, pour cause de manque de bouteilles d'eau. Les parents se demandent jusqu'où cela va aller ?
- Vincent LACOSTE : Si la raison que vous évoquez est sincère, mais j'en doute, il y aura une mise au point avec le directeur concerné. Sinon, il est vrai que c'est une situation anormale, sauf raison sanitaire. En tout cas j'ignorai cette situation.
- Elodie DURIEUX : Par cette chaleur, pour le goûter ou aux repas des enfants, pourquoi n'y a-t-il pas des glaces ou des fruits au lieu de servir des tartines de Nutella ? Pourquoi n'y a-t-il pas de fruits aux pauses ?
- Vincent LACOSTE : En aucun cas on ne s'oppose à ces desserts. Une mise au point sera faite au centre de loisirs.
- Elodie DURIEUX : Et le partenariat avec la chambre d'agriculture pour aider à financer les fruits ?
- Vincent LACOSTE : Ce dossier France Agrimer sera repris en septembre par Bruno AUTHIAT.
- Elodie DURIEUX : D'une manière générale, les parents sont déçus par les animations proposées et le peu de sorties à l'ALSH.
- Vincent LACOSTE : Ce point avait été évoqué avec M. ROBITEAU. J'ai conscience de ce problème et il sera traité.
- Elodie DURIEUX : Il est aussi demandé pourquoi les factures de cantine et périscolaire ont été envoyées par La Poste, service payant alors que d'autres moyens permettraient de faire des économies.
- Vincent LACOSTE : En période scolaire, les factures sont distribuées directement dans le cahier de correspondance des enfants. Nous n'avons peut-être pas les mails de tous les parents pour un envoi dématérialisé.
- Elodie DURIEUX : Il serait bien que les congés des animateurs occasionnels sous contrat soient mieux organisés et non pas accordés au dernier moment.

- Vincent LACOSTE : Les animateurs sont prévus en fonction du nombre d'enfants inscrits, conformément aux règles d'encadrement. Ces derniers temps, il y a peu d'enfants inscrits et certains, bien qu'inscrits, ne viennent pas et se désistent au dernier moment. Aussi, nous économisons du temps de travail.

- Elodie DURIEX : Je fais partie des parents et on reçoit de la direction de l'ALSH une note précisant que lorsque les enfants sont inscrits, s'il y a annulation, il faut prévenir au moins 48 heures avant, sinon il y aura facturation. Est-ce appliqué ? Sinon il faut le faire respecter.

- Vincent LACOSTE : Normalement, c'est facturé, sauf maladie. Ceci permet de s'interroger sur cette compétence aussi exercée par le Grand Périgueux.

La séance est levée à 21h15
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Les membres présents ont signé la feuille de présence
annexée au présent procès-verbal

La secrétaire



Alicia DE OLIVEIRA

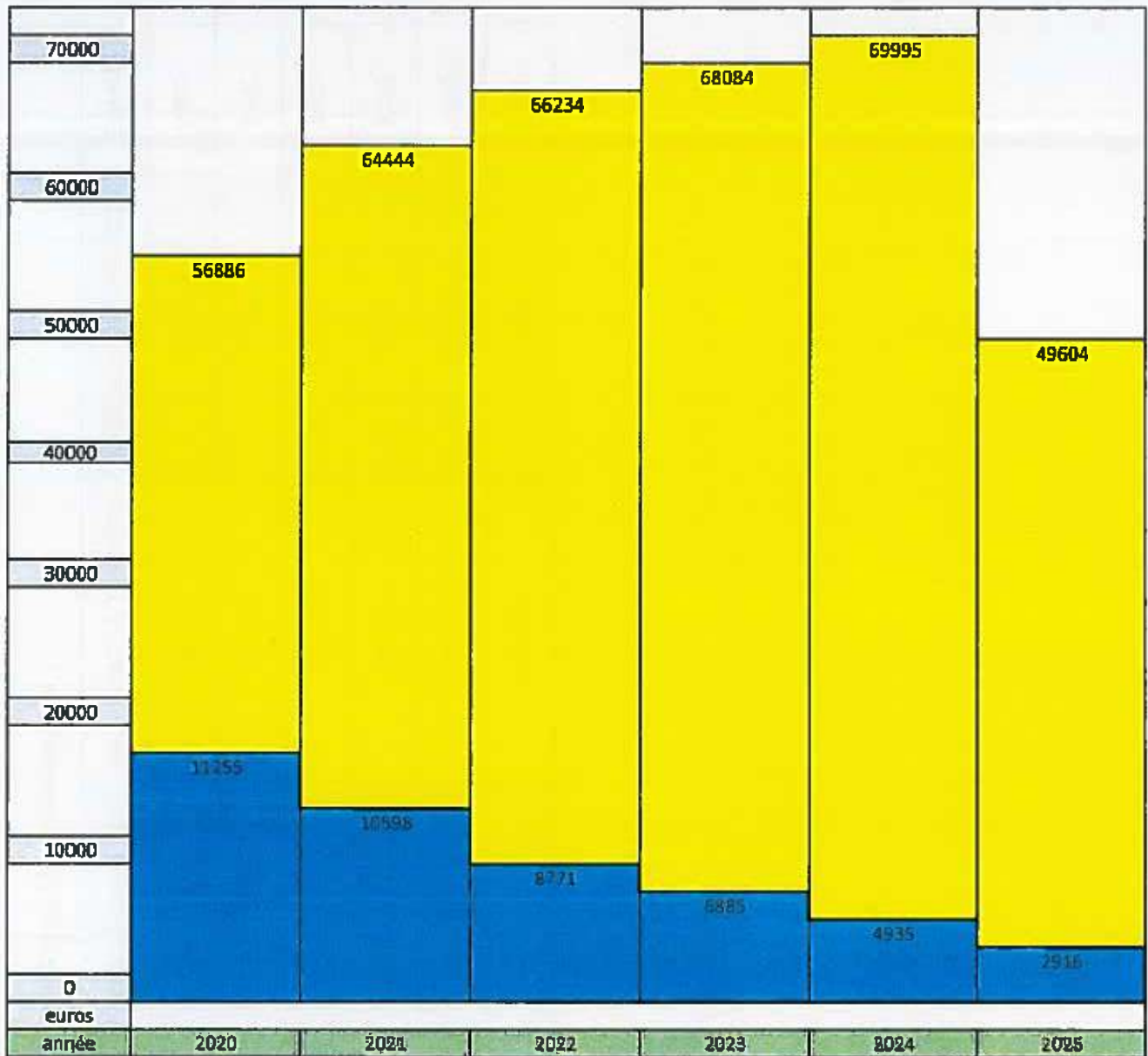
Le Maire



Vincent LACOSTE

PRETS BANQUE DES TERRITOIRES

ANNEE	CONTRAT 1 / 1ère ligne	CONTRAT 1 / 2ème ligne	CONTRAT 2 / 1ère ligne	CONTRAT 2 / 2ème ligne	TOTAL K amorti
2020	449,63	237,86	823,38	431,34	1942,21
2021	1803,35	958,85	3302,37	1742,06	7806,63
2022	1811,11	970,84	3316,57	1769,06	7867,58
2023	1818,9	982,98	3330,84	1796,48	7929,20
2024	1826,72	995,26	3345,15	1824,32	7991,45
2025	1834,57	1007,70	3359,54	1852,60	8054,41



INCIDENCE SUR SECTIONS INVESTISSEMENT & FONCTIONNEMENT



Projection des charges d'emprunts (nouvelles lignes incluses) sur les cinq années à venir

SECTION INVESTISSEMENT-DEPENSES 2020			
	Restes à réaliser 2019	BP 2020	TOTAL BP
Dépenses Investissement / ARTICLE / OPERATION			
Résultat reporté - 001 - 001		65 258,12 €	65 258,12 €
Amortissement subventions - 1391 0001	7 113,41 €		7 113,41 €
Remboursement emprunts capital - 1641 - 0001		54 945,00 €	54 945,00 €
Subvention Amelia - 1318 - 0001		1 041,00 €	1 041,00 €
Aménagements urbains et infrastructures *		103 500,00 €	103 500,00 €
Travaux Rénovation bâtiments éducatifs *		55 700,00 €	55 700,00 €
Travaux SIAEP 2315 - 88		6 570,00 €	6 570,00 €
TOTAL		294 127,53 €	294 127,53 €

PREVISIONNEL / AMORTISSEMENT EMPRUNTS				
2021	2022	2023	2024	2025
64444	66234	66084	69865	49604

SECTION INVESTISSEMENT-RECETTES 2020			
	Restes à réaliser 2019	BP 2020	TOTAL BP
Recette Investissement / article / opération			
Affectation 1068 - 0001		33 276,92 €	33 276,92 €
Virement de la section de fonctionnement 021 -0001		98 331,61 €	98 331,61 €
Taxes Aménagement 10228 - 0001		2 000,00 €	2 000,00 €
FCVA 10222 - 0001		1 319,00 €	1 319,00 €
Emprunt 1641-0001 *		159 200,00 €	159 200,00 €
TOTAL		294 127,53 €	294 127,53 €

Tableau incluant l'emprunt soumis à une prochaine délibération

